

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3370

présenté par

M. Garot, Mme Jourdan, M. Potier, M. Leseul, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Juanico, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Untermaier, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 60 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« six »

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à accélérer la mise en place du « chèque alimentation durable » proposé par le gouvernement.

Les Socialistes et apparentés ont porté, depuis un an, de nombreuses propositions pour lutter contre la précarité alimentaire grandissante dans nos territoires. L'article 60 bis du présent projet de loi adopté en commission spéciale avec le soutien du gouvernement et de la majorité, est une réponse tardive et insuffisante à de nombreux égards.

Dans le cas où nos propositions seraient à nouveau rejetées, il apparaît nécessaire d'accélérer, à tout le moins, la réflexion sur le « chèque alimentation durable », afin qu'il soit déployé le plus vite possible compte tenu de l'urgence à agir. C'est l'objet de cet amendement, qui avance de trois

moins la remise du second rapport prévu par l'article 60 bis sur les conditions de mise en œuvre du dispositif.

Cet amendement contribue à l'atteinte de l'objectif « - de carbone + de justice » porté par les députés Socialistes et apparentés.